

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, PRIEUR Patrick, MICHEL Nathalie et DEAT Dominique

Absents excusés : GERBE Sylvie (pouvoir à VENTAX Catherine), STREITH Aline, GALLO Sylvie (pouvoir à GOUMY Pascal), GRANDJEAN Roland (pouvoir à MELIS Christian), LUCAND Serge et BRIQUET Marie

Absent : LAVEST Hervé

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : VENTAX Catherine

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2019

Ordre du jour :

- 1 – Budget 2019 : ajustements
- 2 – SIAEP (syndicat d'eau) : nouveaux statuts
- 3 – Transfert compétence Eau-Assainissement à RLV : application des tarifs 2020
- 4 – Emplois communaux : création emploi non permanent agent à temps non complet (30 h/35) pour service Enfance-Jeunesse à partir du 10 novembre 2019
- 5 – Tarifs cantine, garderies, centre de loisirs : extension de l'application du quotient familial
- 6 – CAF : autorisation pour signature du Contrat Enfance Jeunesse
- 7 – Divers

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019

1 – Budget 2019 : ajustements / Décisions modificatives n° 1 et 2

Délibération n° 2019-45

Présentation par Christian Mélis de la situation entre le budget prévisionnel 2019 et le réalisé à ce jour.

Budget principal :

Quelques ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement, ils s'équilibrent en dépenses et recettes à 12 700 €.

Les projets d'investissement sont réactualisés et les crédits modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants sur le budget principal 2019 :

BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT (DM N° 1)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augment. crédits	Diminution crédits	Augment. crédits
D 6042 – Achats prestations services		6 000 €		
D 60613 : Chauffage urbain		1 200 €		
D 60628 – Autres fourn. non stockées		1 000 €		

D 60631 : Fournitures entretien ménager		1 000 €		
D 6067 : Fournitures scolaires		300 €		
D 61521 – Entretien terrains		6 000 €		
D 615221– Entretien bât. publics		2 000 €		
D 6411 – Personnel titulaire	8 000 €			
D 6553 – Service incendie		500 €		
D 65541 – Contrib. Organismes regroup.		500 €		
D 66111 – Intérêts emprunts	3000 €			
D 022 – Dépenses imprévues		5 200 €		
R 70323 – Red.occup domaine public				200 €
R 73111 – Contributions directes				400 €
R 7318 – Autres impôts locaux				200 €
R 7343 – Taxes sur pylones élec				500 €
R 7381 – Taxe addit. Droits mutation				6 500 €
R 74718 – Autres participations				2 000 €
R 7788 – Produits exceptionnels				2 900 €
TOTAL		12 700 €		12 700 €

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT (DM N° 2)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédit	Augment. crédits
D 21318-33 : Bat divers /Accessibilité	4 000 €			
D 21318-33 : Travaux immeuble Roudel		3 000 €		
D 21318-33 : Déplacement abri bus	4 000 €			
D 21318-33 : Ateliers –Portes garage	1 200 €			
D 21318-33 – Espace culturel-Stores		500 €		
D 21318-33 : Mairie – Stores		2 500 €		
D 21318-33 : Ecole – Remplac.portes		7 900 €		
D 21318-33 : Bat. Divers – Aménagts		3 363.51		
D 2041581-83 : Trav.SIEG divers	2 400 €			
D 2041581-85 : Trav.SIEG		5 680 €		
D 2041581-85 : Illuminations	1 500 €			
D 2315-85 : Trav. Voirie	-9 843.51			
TOTAUX		0 €		

2 – Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Plaine de Riom

Délibération n° 2019-46

Le Maire rappelle que le SIAEP de la Plaine de Riom a été créé par arrêtés préfectoraux des 21 février 1930 et suivants et que la commune adhère au syndicat depuis 1930.

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SIAEP de la Plaine Riom en date du 04/09/2019 indiquant que les statuts du Syndicat ont été modifiés.

En effet, compte tenu des évolutions législatives et réglementaires, issues notamment de la loi n°2015-991 du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, il a été nécessaire de modifier la nature juridique du Syndicat.

Celui-ci est devenu, de par la prise de la compétence eau par les Communautés de Communes Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge ainsi que par la Métropole Clermont Auvergne Métropole, un syndicat mixte.

C'est ainsi que par délibération en date du 02/04/2019, le comité syndical a délibéré sur diverses modifications des statuts, lesquelles ont été approuvées.

Les modifications reposent essentiellement sur :

- L'adaptation aux textes législatifs et réglementaires en particulier à la loi NOTRe
- Les membres du syndicat
- L'objet du syndicat
- Les règles d'administration et de fonctionnement

En application des dispositions des articles L5211-17 du CGCT, il appartient à chacune des Communes et EPCI adhérent au SIAEP PLAINE DE RIOM de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications statutaires ci-dessus,
- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

3 – Transfert compétence « Eau potable, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines » : tarifs 2020

Délibération n° 2019-47

Monsieur le Maire rappelle que la loi a prévu le transfert des compétences « Eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines » à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au cours des différents échanges préparatoires à cette échéance, les élus ont retenu le principe des tarifs 2020, identiques à ceux pratiqués en 2019. Le conseil communautaire aura à se prononcer sur les tarifs 2020 dès le mois de janvier 2020.

1°) La commune a délégué le service assainissement à SEMERAP.

Elle fixe chaque année la part communale de la surtaxe d'assainissement.

Le taux fixé en 2019 est de 0,55 € HT par m³.

2°) Une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été instaurée en 2014. Le montant est de 500 € (pas de TVA).

A ces tarifs, s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou de tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans de maintenir ces tarifs pour 2020.

4 – Emplois communaux : création emploi non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 2019-48

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- la commune peut rencontrer temporairement des difficultés pour assurer le bon fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires en respectant les normes d'encadrement

Proposition : créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (30 h / 35), pour faire face occasionnellement aux besoins précités, dans l'attente d'une nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (30 heures maximum), au grade de l'Echelle C1, 1er échelon, à partir du 8 novembre 2019, pour une durée maximale de 1 an
- autorise le maire à procéder au recrutement en cas de nécessité.

5 – Tarifs cantine, garderies, centre de loisirs : extension de l'application du quotient familial

Délibération n° 2019-49

Le quotient familial est appliqué pour tous les services depuis 2009 pour les familles domiciliées sur la commune.

Madame VENTAX Catherine propose d'appliquer le quotient familial aux employés communaux qui ne sont pas domiciliés à Enval et dont les enfants utilisent ces services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'extension de l'application du quotient familial aux employés communaux (titulaires, stagiaires et contractuels) à partir du 1^{er} octobre 2019.

6 – Avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Délibération n° 2019-50

Un contrat Enfance-Jeunesse est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le territoire de Riom Limagne et Volcans.

Le renouvellement de celui-ci est en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat enfance-jeunesse.

7 – Riom Limagne et Volcans / Organisation des ateliers du relais d'assistants maternels

Délibération n° 2019-51

Dans le cadre des missions du relais d'assistants maternels, il est prévu des ateliers d'éveils dans les communes.

La commune d'Enval met à disposition une salle de l'espace culturel les vendredis matins, une semaine sur 2, hors vacances scolaires.

Riom Limagne et Volcans propose la signature d'une convention fixant les conditions d'utilisation et les obligations de chacun. La durée est de un an avec reconduction tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention jointe à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8 - Divers

1°) Informations données par Monsieur le Maire :

- Travaux renforcement du mur de l'ancien cimetière : dossier de consultation en cours de préparation
- Riom Limagne et Volcans /Transports :
 - Parmi les revendications présentées par les chauffeurs de bus, il y avait une demande pour des points toilettes dans différentes communes. Pour Enval, Monsieur le Maire a proposé l'accès aux toilettes de la salle polyvalente. Une convention pour la mise à disposition est en cours d'élaboration
 - Problème du manque d'abri bus : la compétence pour l'installation d'abris bus revient aux communes. Réflexion en cours pour la prise en charge par RLV
- Travaux de réfection du réseau d'assainissement desservant le Centre Clémentel : subvention de 9 000 € accordée par le Conseil Départemental.

2°) Tour de table

- Ecole / Enfance :
 - Ordre du jour du conseil d'école du 15 octobre : bilan de la rentrée, règlement intérieur, projet d'école et actions associées, questions diverses
 - Pour information, la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans à la rentrée 2019
 - Réflexion en cours pour ouverture du centre de loisirs une 2^{ème} semaine en juillet
 - RLV / Commission Petite Enfance le 3 octobre : bilans de fonctionnement des structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse. Projets 2020 Enfance Jeunesse
- RLV / Commission Environnement et Energétique :
 - Dans le cadre du Plan Climat Air Energie, des dossiers de demandes de subventions pouvaient déposés avant septembre 2019. Voir pour élargir la liste des dossiers pouvant être présentés et prolonger le délai.
 - Compétence pour bornes électriques : à définir si RLV ou le SIEG
- ADHUME : dans la continuité du diagnostic réalisé dans les communes fin 2018 à l'initiative de RLV, un conseiller en énergie a présenté un profil énergétique et un plan d'actions. Suite à l'analyse faite par Sylvie Gerbe et Bernard Le Cosquer, une nouvelle rencontre est organisée le 15 octobre pour la visite des bâtiments.
- Réception des nouveaux arrivants le 15 novembre. 66 familles sont invitées.
- Commémoration du 11 novembre : les élèves de l'école sont associés à cette manifestation
- Associations : la réunion annuelle organisée par la mairie s'est tenue le 24 septembre. Pas de problèmes particuliers.
- Comité des Fêtes : pas de renouvellement de bureau au cours de la dernière assemblée générale par manque de volontaires. Fin des activités prévue le 27 octobre.
- Social :
 - Semaine Bleue : Clôture le 11 octobre à Enval. Belle réussite et satisfaction des participants

- La journée « Répét pour les familles » organisée par le Conseil Départemental se tiendra à Enval le 12 novembre

➤ Constats divers voiries, réseaux : problème poteau EDF chemin de Bassignat, coffrets de France Telecom ouverts, pollution de l'Ambène provoquée par un ancien réseau d'eaux pluviales de l'IGESA

➤ Entretien du stade de football : la pelouse a beaucoup souffert de la sécheresse. En accord avec les techniciens de RLV, compactage et réensemencement prévus fin octobre, début novembre.

➤ RLV / Commission agricole : la stratégie foncière du soutien pouvant être apporté au niveau local sera présentée à la prochaine réunion du conseil municipal

➤ RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : Prise en charge par RLV pour un audit et préconisations sur les communes du territoire

➤ La Direction de la Régie Auvergne numérique informe que les travaux de raccordement du lotissement de Moneyroux sont faits. L'accès à la fibre est donc possible par les opérateurs « Orange » et « Free »

➤ SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) : au dernier comité syndical, le rétablissement des consignes « verre » a été évoqué : difficulté à mettre en place

➤ Installation du bâtiment modulaire au tennis : quelques problèmes de raccordement. Demande faite à l'entreprise de finaliser fin octobre.

➤ Salle polyvalente : préconisation de la commission de sécurité d'arrondissement au cours de la visite période : obligation d'installer un point téléphonique. A voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		LUCAND Serge	
CHRETIEN Jean-Pierre		BRIQUET Marie	
STREITH Aline		DEAT Dominique	
GALLO Sylvie			